

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si notre ambassade à Beyrouth ne se voit pas confier quelque responsabilité à l'égard des Canadiens, environ 140, qui sont dans la région?

**L'hon. M. Smith:** Oh, monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu donner l'impression que notre représentant diplomatique à Beyrouth n'était pas consulté. Oui, il travaille en étroite liaison avec l'ambassade des États-Unis à Beyrouth.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, les nouvelles du Moyen-Orient sont indubitablement une cause de grave inquiétude et de crainte pour les députés et les Canadiens en général. Notre groupe croit que les récents événements du Moyen-Orient découlent de la politique étrangère à courte vue pratiquée ces dernières années par les États-Unis, à commencer par le refus du prêt à l'Égypte, qui, de l'avis de notre groupe, a peut-être déclenché les événements du Moyen-Orient.

En particulier les membres de notre groupement s'opposent à une action bilatérale. Nous demandons instamment qu'on déploie tous les efforts motivés par les circonstances pour utiliser la force de paix internationale, sous l'égide des Nations Unies, en vue de rétablir l'ordre et de maintenir la paix dans cette région très difficile.

#### LE PLAN DE COLOMBO—PRÉTENDU RETARD DANS L'APPROBATION DE PROJETS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** J'aimerais poser au premier ministre une question qui découle d'articles de journaux sur les retards continuels apportés à l'approbation des projets dressés dans le cadre du Plan de Colombo. Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures prises par le Canada en vue de hâter la réalisation de ces projets très importants et l'assistance accordée aux pays sous-développés?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Le gouvernement a foi dans le Plan de Colombo et a examiné soigneusement les différents projets qui lui ont été soumis comme méritant d'être soutenus aux termes du Plan. Il n'y a eu aucun retard. Certains projets, dont la valeur représente un montant relativement faible, ont été différés en ce qui concerne l'approbation.

Étant donné la somme croissante que le gouvernement, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, a autorisée pour les projets du Plan de Colombo, je suis sûr que la Chambre admettra que toute critique au sujet d'un retard apporté

à la réalisation de projets méritant un examen immédiat, n'est pas fondée.

#### LE MINISTÈRE DES POSTES

##### DÉCLARATION SUR LA LIVRAISON PAR COURRIER DE LA PROPAGANDE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le chef de l'opposition m'a interpellé au sujet d'une nouvelle de journal annonçant qu'une publication, contrefaite par les communistes de façon à ressembler exactement à *Ceske Slovo*, journal tchèque libre publié à Munich, avait été reçue par des Canadiens tchèques. Il a demandé si le ministère des Postes pouvait faire quelque chose pour empêcher cette "propagande communiste à base de fausses déclarations" de parvenir par le courrier.

La brève réponse est non, mais je pense qu'il sera utile d'expliquer pourquoi en quelques mots. Un certain nombre de pays communistes ont un programme de publicité bien organisée, qui consiste surtout à poster à des groupes choisis de Canadiens diverses catégories de feuilles de nouvelles et d'information qui exposent le sentiment et l'attitude communistes sur les diverses questions surgissant au delà et en deçà du rideau de fer. A peu d'exceptions près, ces imprimés ne sont pas demandés par qui les reçoit, et dans la plupart des cas, les destinataires préféreraient de beaucoup à ne pas figurer sur la liste d'expédition.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour ceux qui se trouvent dans cette situation, et plus particulièrement pour les nouveaux citoyens canadiens qui, partis de régions dominées par les communistes pour trouver la liberté chez nous, reçoivent ces imprimés bien contre leur gré et parfois à leur grand embarras. Néanmoins, en vertu de la ligne de conduite généralement adoptée à l'égard des matières postales du pays et, plus particulièrement, aux termes des conventions internationales visant le transport du courrier et auxquelles le Canada adhère, il n'est pas pratique pour le ministère des Postes de prendre des mesures dans ces cas.

Le principe fondamental en jeu est le caractère sacré des matières postales; en outre, dans les pays libres, nous n'instituons ni le ministère des Postes ni un autre ministère censeur des imprimés utilisant la poste; il ne serait pas souhaitable non plus de le faire. En vertu de la loi ou pour des raisons d'ordre pratique intéressant la sécurité, certaines catégories de matières sont explicitement exclues de la poste. La loi mentionne, entre autres choses, les imprimés obscènes, les billets de loterie et autres articles du